

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la soussignée greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants:

Règlement numéro 838-18

« Règlement modifiant le règlement numéro 694-07 portant sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Sainte-Catherine »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Règlement numéro 839-18

« Règlement décrétant les taxes et compensations pour l'année 2019 »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et prend effet le 1^{er} janvier 2019.

Règlement numéro 840-18

« Règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville »

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance desdits règlements peut le faire en consultant le site internet de la municipalité ou en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis 5465, boulevard Marie-Victorin, à Ville de Sainte-Catherine, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Donné à Sainte-Catherine, ce 12 décembre 2018

(Signé) Pascalie Tanguay
Me Pascalie Tanguay, greffière